Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260428-2026_022804-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, Mme IAFRATE, M ZANUTTO, Mme BERTHELOT, Mme BRIFAUT, Mme FARNIER, Mme PRIOUX, Mme QUÉNO, Mme MAHIAS, M GRZELINSKI , Mme DECONINCK

Conseillers	11
Présents	11
Absents	0
Pouvoirs	0

Secrétaire de séance : Mme Coraline DECONINCK

Votants	**11**
Exprimés	**11**
Pour	**11**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 02-2026 CCAS

Affectation du résultat du budget du Centre Communal D'Action Sociale D02-2026

Mme Nathalie IAFRATE adjointe explique les faits,

Après avoir adopté le CFU 2025 ce jour, les membres du C.C.A.S. doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260428-2026_022804-DE

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Dépenses de fonctionnement 2024 (a)	6368.54€
Recettes de fonctionnement 2024 (b)	7917.47€
Résultat 2024 (c) (b-a)	1548.93 €
Résultats antérieurs (e)	582.53€
Résultat à reporter (d) (c+e)	2131.46 €

Après en avoir délibéré avec 5 voix Pour, le conseil d'administration :

-APPROUVE le résultat reporté de 2131.46 € au 002 du Centre communal d'Action Sociale,

-AUTORISE Monsieur le Président du conseil d'administration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président du Conseil d'Administration,
M Jean-Charles SENTIER

